



Greek Chairmanship
Council of Europe
May - November 2020

Présidence de la Grèce
Conseil de l'Europe
Mai - Novembre 2020

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 25 août 2020

CDDG (2020)10 Add III
Point 6 de l'ordre du jour

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET COVID-19

Recueil des discours-clés prononcés à l'occasion de la réunion thématique du 18 juin 2020

Note du Secrétariat
préparé par la
Direction Générale de la Démocratie
Division de la gouvernance démocratique

Table des matières

1. Programme de la réunion

Discours

- Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe
- M. Nikolaos Hardalias, ministre adjoint de la protection civile et de la gestion des crises, Grèce
- M. Ivan Malenica, ministre de l'administration publique, Croatie
- Mme Georgia Valatsou, secrétaire générale permanente, ministère de l'intérieur, Grèce
- M. Leendert Verbeek, Président de la Commission de suivi, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- M. Róbert Grūman, Président de la Commission de la gouvernance, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- Mme Snežana Samardžić-Marković, directrice générale, DG Démocratie, Conseil de l'Europe

Liste des participants

1. Programme de la réunion

RÉUNION THÉMATIQUE sur UNE RÉPONSE DÉMOCRATIQUE AU COVID-19

**18 juin 2020 par vidéoconférence
De 10h30 à 13h et de 14h30 à 16h (heure d'Europe centrale)**

Pour assurer une gouvernance démocratique tout en répondant à l'urgence sanitaire sans précédent causée par la pandémie de Covid-19, il faut faire preuve de leadership, d'adaptabilité et d'innovation. Cette réunion thématique du Comité Européen sur la Démocratie et la Gouvernance, qui se déroule sous les auspices de la présidence grecque du Comité des Ministres, offre aux États membres et aux autres participants l'occasion d'échanger des expériences, des informations et des solutions pratiques susceptibles de renforcer leur réponse à l'urgence de Covid-19, conformément aux valeurs et aux normes du Conseil de l'Europe.

Après la séance d'ouverture, au cours de laquelle des autorités grecques de haut niveau et la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe s'adresseront au public, la réunion explorera les questions de la gouvernance à plusieurs niveaux et de la réponse à l'urgence ; du rôle de première ligne des autorités locales ; et de la coopération transfrontalière. Les membres du CDDG, les observateurs et les participants pourront partager l'expérience de leur pays. Chaque session se terminera par un bref débat. Lors de la dernière session, les participants tiendront un débat général sur la gouvernance démocratique et la réponse au Covid-19, avant de tirer des conclusions finales.

Les informations recueillies au cours de cette réunion contribueront à une publication du CDDG sur la gouvernance démocratique et la réponse au Covid-19 et viendront enrichir une [page web](#) dédiée.

10.30 ouverture de la session

Accueil par **M. Markku Mölläri, Président ad interim du CDDG**

Discours d'ouverture :

M. Nikos Chardalias, ministre adjoint de la protection civile et de la gestion des crises, Grèce

Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe

Message vidéo de **M. Ivan Malenica, ministre de l'administration publique, Croatie**

Session 1 : Gouvernance multiniveaux et réponse à l'urgence

Malgré les différences entre les politiques mises en place dans les différents pays et parfois au sein d'un même pays, la réponse au Covid-19 implique une action de tous les niveaux de gouvernement et d'autres organismes et agences publics, en particulier celles et ceux

qui sont en charge de la protection civile, de la santé, de l'éducation et des questions sociales. L'efficacité de la réponse dépend souvent de la coordination entre eux.

Discours d'ouverture : Mme Georgia Valatsou, secrétaire générale permanente, ministère de l'Intérieur, Grèce

Interventions des membres du CDDG, des observateurs et des participants
Débat

Session 2 : Le rôle des autorités locales en première ligne

Dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, les autorités locales sont en première ligne dans la réponse à l'urgence du Covid-19, car elles sont les plus proches des citoyens et de leurs besoins. Cette session met en lumière les défis auxquels sont confrontées les autorités locales et présente des solutions innovantes au niveau local.

Discours d'ouverture :

M. Leendert Verbeek (Pays-Bas, SOC/G/PD), Président de la Commission de suivi, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
M. Robert Gruman (Roumanie, PPE/CCE), Président de la Commission de la gouvernance, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Questions-réponses

Interventions des membres du CDDG, des observateurs et des participants
Débat

Session 3 : Coopération transfrontalière

Réponses et coopération intergouvernementales en matière de politique fiscale : travaux en cours à l'OCDE. Présentation par M. Sean Dougherty, Réseau de l'OCDE sur les relations fiscales

Questions-réponses

La coopération transfrontalière a été affectée par les restrictions à la liberté de circulation dues à la pandémie de Covid-19. Cependant, elle a parfois été un atout et a contribué à alléger la pression sur le système de santé de certaines zones frontalières.

Interventions des membres du CDDG, des observateurs et des participants
Débat

Débat général et conclusions

Avec les remarques finales de **Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale, Direction générale de la démocratie, Conseil de l'Europe**

16 heures

Fin de la réunion

2. Discours

Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

(original: anglais et français)

Ministres,
Président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance,

La pandémie du COVID-19 pose d'énormes défis au fonctionnement de nos sociétés, notamment en ce qui concerne la prise de décision à tous les niveaux de gouvernance dans nos États membres. Je suis donc reconnaissant au président de ce comité d'avoir organisé la réunion thématique d'aujourd'hui, et à la présidence grecque du Comité des Ministres de l'avoir incluse dans ses activités. Tout comme elle a donné la priorité à l'importance générale de veiller à ce que les États membres du Conseil de l'Europe répondent à la crise actuelle d'une manière qui renforce nos valeurs : ce principe sous-tendra la déclaration politique qui est prévue pour la session ministérielle d'Athènes en novembre, et c'est un équilibre important que les autorités doivent trouver.

Étant donné la menace qui pèse sur la vie humaine et les mesures nécessaires pour y faire face, des limites ont été imposées aux droits et libertés des personnes. C'est pourquoi j'ai publié début avril un document sur le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19. Cette boîte à outils, envoyée aux gouvernements des 47 États membres, est destinée à les aider à concilier leur action nécessaire avec nos normes juridiques communes. Elle précise que les actions des autorités doivent être à la fois proportionnées à la menace posée par le virus et limitées dans le temps. Cela inclut les mesures qui ont un impact sur les institutions démocratiques, les contrôles et les contrepoids. Parmi les nombreuses initiatives liées au coronavirus que prend notre Organisation, je suis heureux que la boîte à outils ait été bien accueillie.

Mais notre rôle n'est pas simplement de rappeler aux États membres leurs obligations. Nous offrons également un forum pour le dialogue, l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration de politiques. Cette réunion en est un parfait exemple. Vous entendrez différentes perspectives sur l'impact des mesures COVID-19 sur la démocratie et la gouvernance. Nous avons déjà vu des modèles se dégager de ces perspectives :

- Les campagnes politiques ont été limitées, et les élections et référendums ont été reportés,
- le rôle de l'exécutif a souvent été renforcé car la séparation des pouvoirs s'est rééquilibrée avec l'affaiblissement de la capacité et du contrôle parlementaires,
- La centralisation a parfois entraîné une refonte des compétences des différents niveaux de gouvernement.
- et l'espace de participation de la société civile à la prise de décision politique a été considéré comme se rétrécissant à mesure que les processus s'accéléraient.

Tout cela a des implications pour la liberté d'expression et de réunion, le contrôle démocratique de l'action gouvernementale, le principe de la subsidiarité et l'accès des citoyens à la prise de décision. À moyen et à long terme nous devons trouver comment assurer un retour à la normale.

Mais actuellement, tandis que nous restons confrontés au coronavirus, les éléments présentés par le Comité indiquent clairement quels principes éthiques doivent régir les actions :

- les réponses effectives sont fondées sur le dialogue et la volonté commune des forces politiques et institutionnelles ;
- comme le confirme l'expérience présentée par le vice-ministre concernant la Grèce, cela suppose une coordination efficace entre les différents niveaux de gouvernement ainsi qu'avec les acteurs extérieurs au gouvernement ;
- et il est impératif de faire participer activement la société civile dans toute la mesure du possible, y compris par l'action bénévole. Il est important de veiller au respect des 12 principes de bonne gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe afin de garantir que les citoyens et la société civile continuent de bénéficier des services indispensables pour assurer leur bien-être et renforcer leur confiance dans la manière dont ils sont gouvernés.

Vous disposez aujourd'hui de nombreux exemples de cas où cette démarche a été adoptée, souvent avec des résultats intéressants. Dans certains cas, les réformes et les restructurations ont été considérablement ralenties. Dans d'autres, les procédures administratives ont été simplifiées et des services publics ont été mis en ligne, ce qui facilite l'accès pour les citoyens. Dans d'autres encore de nouveaux partenariats ont été mis en place entre les secteurs public et privé, d'une manière qui semblait impossible il y a à peine quelques mois. La pandémie de COVID-19 a porté un coup terrible à nos sociétés, mais elle a également servi de catalyseur du changement.

Désormais, votre mission sera de partager cette compréhension et d'envisager un avenir dans lequel ces changements seront maîtrisés pour le bien de tous. Des modes de gouvernement plus efficaces, ouverts aux personnes qu'ils servent et respectant pleinement les normes, procédures et valeurs démocratiques. Dans le contexte actuel, la solidarité entre les citoyens et les États est primordiale.

Le partage d'idées sur les manières de faciliter la vie constitue une contribution importante et tangible.

Tous mes vœux de réussite vous accompagnent.

M. Nikolaos Hardalias, ministre adjoint de la protection civile et de la gestion des crises, Grèce

(original: anglais)

Monsieur le Secrétaire général, Excellences, chers invités, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseil de l'Europe de m'avoir aimablement invité à prendre la parole à cette réunion et souhaiter à la présidence grecque un mandat très fructueux.

Je suis très heureux d'être avec vous tous aujourd'hui, même dans ces circonstances extraordinaires, et je suis convaincu que vos contributions permettront de tirer les conclusions les plus fructueuses.

Permettez-moi de commencer par dire quelque chose d'assez évident, à savoir que la pandémie COVID-19 s'est avérée être l'un des plus grands et des plus inattendus défis auxquels notre monde a été confronté depuis de nombreuses années.

Elle nous a obligés à prendre des décisions sans précédent, ainsi que des mesures difficiles qui ont eu des répercussions considérables sur nos sociétés et, dans la pratique, sur tous les aspects de notre mode de vie.

Je suis particulièrement heureux de dire qu'en Grèce, nous avons réussi à contenir la pandémie, en prenant des mesures très tôt. Nous avons particulièrement veillé à ce que les mesures soient ciblées et à ce qu'elles soient appliquées avec fermeté et en temps voulu. Cette stratégie a grandement contribué à l'obtention de résultats positifs.

De plus, par décision du Premier ministre, la coordination générale de toutes les autorités compétentes pour répondre à la pandémie a été confiée au Secrétariat général de la protection civile. Ce fut un grand honneur et une grande responsabilité pour la famille de la protection civile.

Notre objectif premier était - et est toujours - de contenir aussi efficacement que possible la propagation du coronavirus afin d'assurer le plus haut niveau possible de protection de la santé publique. C'est ce qui nous a guidé dans les mesures que nous avons prises.

Il est indéniable que nombre de ces mesures ont entraîné une restriction partielle des droits de l'homme. L'exemple le plus frappant est bien sûr la restriction partielle imposée à la liberté de circulation.

Toutefois, toutes les mesures prises étaient pleinement conformes aux dispositions de notre charte constitutionnelle et de la législation nationale.

En outre, nous avons strictement respecté les principes de nécessité et de proportionnalité, en ce qui concerne l'objectif susmentionné, à savoir la protection de la santé publique. Et toutes les mesures ont été mises en œuvre pendant la période de temps absolument nécessaire et ont été progressivement levées à ce jour.

Je suis particulièrement heureux de dire qu'en Grèce, nous avons réussi à contenir la pandémie, en prenant des mesures très tôt. Nous avons particulièrement veillé à ce que les mesures soient ciblées et à ce qu'elles soient appliquées avec fermeté et en temps voulu. Cette stratégie a grandement contribué à l'obtention de résultats positifs.

De plus, par décision du Premier ministre, la coordination générale de toutes les autorités compétentes pour répondre à la pandémie a été confiée au Secrétariat général de la protection civile. Ce fut un grand honneur et une grande responsabilité pour la famille de la protection civile.

Notre objectif premier était - et est toujours - de contenir aussi efficacement que possible la propagation du coronavirus afin d'assurer le plus haut niveau possible de protection de la santé publique. C'est ce qui nous a guidé dans les mesures que nous avons prises.

Il est indéniable que nombre de ces mesures ont entraîné une restriction partielle des droits de l'homme. L'exemple le plus frappant est bien sûr la restriction partielle imposée à la liberté de circulation.

Toutefois, toutes les mesures prises étaient pleinement conformes aux dispositions de notre charte constitutionnelle et de la législation nationale.

En outre, nous avons strictement respecté les principes de nécessité et de proportionnalité, en ce qui concerne l'objectif susmentionné, à savoir la protection de la santé publique. Et toutes les mesures ont été mises en œuvre pendant la période de temps absolument nécessaire et ont été progressivement levées à ce jour.

Et ce qui est de la plus haute importance, c'est qu'il n'y a eu aucun impact majeur sur la jouissance des droits humains fondamentaux. L'accès aux services de santé et autres services vitaux n'a pas été interrompu. Au contraire, tous les acteurs étatiques ont veillé à ce que les besoins de chacun soient pleinement respectés et satisfaits, en accordant une

attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les malades chroniques, les migrants et les réfugiés résidant en Grèce, etc.

Et je dois souligner que la grande majorité des citoyens grecs ont approuvé et respecté les mesures, ce qui a grandement contribué au succès de notre stratégie.

Mais nous devons également garder à l'esprit que nous n'en avons pas fini avec COVID-19.

Nous espérons qu'il ne sera plus jamais nécessaire de prendre de telles mesures, mais nous devons rester vigilants. La protection des vies humaines reste notre priorité absolue et notre devoir incontestable.

Merci beaucoup pour votre temps.

M. Ivan Malenica, ministre de l'administration publique, Croatie

(original: anglais)

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de saluer tous les estimés participants à cette réunion, personnellement et en ma qualité de ministre de l'administration publique de la République de Croatie.

La situation dans laquelle le monde entier s'est retrouvé en raison de la pandémie mondiale de coronavirus déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé nous a apporté de nouveaux défis que nous n'avons jamais rencontrés auparavant en tant que communauté européenne.

En trois mois seulement, la crise provoquée par la pandémie de coronavirus a touché le monde entier et est devenue une menace pour la santé humaine et l'économie mondiale, affectant la vie quotidienne de millions de personnes.

Et même si chaque pays a traversé des crises et des défis d'un type ou d'un autre dans le passé, c'est un défi complètement différent pour nous tous. La pandémie COVID-19 est un défi mondial qui a réuni toutes les nations dans un effort pour trouver une solution commune - tout d'abord pour prévenir la propagation du virus, mais aussi pour en atténuer les conséquences. Dans ce combat, nous avons tous été contraints de changer nos habitudes et nos modes de vie habituels pour le plus grand bien des communautés dans lesquelles nous vivons.

Il y a trente ans, la Croatie a traversé une période exceptionnellement difficile de la guerre intérieure, luttant pour l'indépendance et la vie des gens.

Bien que très différente des dévastations de la guerre, la pandémie COVID-19 a posé un autre grand défi de lutte pour la vie et la santé des gens. La lutte contre le coronavirus a exigé de la solidarité, du sang-froid et de la détermination de la part de chaque individu ainsi que de la société dans son ensemble. Pendant cette période difficile, la Croatie a subi un choc supplémentaire que les autres pays n'ont pas eu à subir : sa capitale, Zagreb, et ses environs ont été frappés par le plus fort tremblement de terre des 140 dernières années.

La Croatie a reconnu très tôt la menace COVID-19 et l'a prise très au sérieux. Des quartiers généraux de la protection civile ont été établis à tous les niveaux (national, départemental

et local) pour assurer la cohérence et la coordination de tous les niveaux de gouvernement dans la situation spécifique.

Dans la lutte contre le coronavirus, la Croatie, comme d'autres pays, a été contrainte de prendre des mesures impérieuses. Elle a fermé tous les cafés, la plupart des magasins, les jardins d'enfants, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, les bibliothèques, les gymnases, les clubs, etc., elle a annulé les manifestations publiques, imposé des restrictions aux transports et aux affaires et interdit aux citoyens de quitter leur lieu de résidence permanente. Toutes les restrictions imposées par les autorités croates visaient à protéger la vie et la santé des personnes, en particulier pour les groupes vulnérables de notre société.

Ces mesures ont fait leurs preuves. La Croatie est l'un des pays les plus performants dans la lutte contre le coronavirus.

Je voudrais profiter de cette occasion pour mentionner certaines des mesures qui se sont avérées extrêmement efficaces et particulièrement importantes pour nos citoyens.

Comme je l'ai mentionné, alors que la situation épidémiologique s'aggravait, les citoyens se voyaient interdire de quitter leur lieu de résidence permanente. Toutefois, compte tenu du fait qu'il existe des situations exceptionnelles dans lesquelles les citoyens doivent quitter leur résidence, le système des e-Pass a été conçu. L'objectif principal du système était de créer un point d'accès unique aux laissez-passer délivrés, ce qui réduisait la possibilité d'abus et facilitait le système de contrôle des laissez-passer délivrés. Je voudrais souligner que sur plus de deux millions d'e-Pass, la plupart ont été délivrés à des fins économiques, pour maintenir une certaine activité économique malgré les mesures restrictives et pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie.

Un autre projet important a été la création d'un assistant numérique. Il s'agit d'un chatbot WhatsApp, un assistant numérique nommé Andrija, qui fournit une assistance dans la lutte contre le coronavirus, et qui est capable de fournir aux citoyens des informations et des recommandations actuelles de manière rapide et efficace. L'assistant numérique Andrija a grandement allégé le fardeau des services épidémiologiques en fournissant plus de 8 000 réponses à nos citoyens, dont la réaction au nouveau service a été extrêmement positive.

Après la santé de nos citoyens, la santé de notre économie est notre deuxième priorité. Nous savons déjà que la pandémie affectera gravement notre économie.

C'est pourquoi la Croatie a introduit des trains de mesures visant à renforcer l'économie. Ces mesures sont axées sur les entrepreneurs, les travailleurs et la protection du secteur privé. Par exemple, les mesures comprennent l'exonération des entreprises du paiement des impôts et des contributions jusqu'en juin, le paiement d'un salaire net de 4 000 kunas aux travailleurs des entreprises privées, afin de sauver des emplois et de préserver le taux d'emploi, etc.

En outre, la Croatie a adopté un certain nombre d'actes législatifs relatifs à une utilisation plus souple des fonds de l'UE, à la simplification de l'achat et de la production de fournitures médicales et à la libre circulation des marchandises à travers les frontières.

Les circonstances actuelles sont encore extraordinaires et nous devons nous y habituer. La vie et le fonctionnement de l'État doivent se poursuivre. Cependant, la mondialisation telle que nous la connaissons et le fonctionnement des pays auxquels nous sommes habitués sont en train de changer.

Chers amis,

Je crois que nous avons tous fait preuve d'une grande responsabilité, tant en tant qu'individus qu'en tant qu'institutions, pays et sociétés, et que nous avons relevé le défi qui nous était lancé. Je crois que nous sortirons de cette épreuve encore plus forts, plus unis et plus solidaires.

Nous continuerons à coordonner les activités concernant la prévention des coronavirus et l'atténuation des conséquences économiques, ainsi que la recherche sur les vaccins.

Notre réponse commune à tous les défis que l'avenir nous réserve devrait être l'unité, la responsabilité et la préparation, ainsi que le développement et la préservation continus des valeurs du Conseil de l'Europe et de l'esprit européen.

Je vous remercie.

**Mme Georgia Valatsou, secrétaire générale permanente,
ministère de l'intérieur, Grèce**

(original: anglais)

Avant tout, je voudrais transmettre les salutations de M. Panagiotis Theodorikakos, Ministre de l'Intérieur de la République hellénique, qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui en raison d'engagements antérieurs relatifs au nouveau programme spécial de développement des collectivités locales de niveau A et B intitulé "Antonis Tritsis", qui n'a pas pu être reporté.

C'est un grand plaisir d'être avec vous, afin que nous puissions discuter, dans le cadre des travaux du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance du Conseil de l'Europe, de la gouvernance à plusieurs niveaux et de la réponse à la situation d'urgence provoquée par la pandémie COVID-19. La crise sanitaire actuelle a été à la fois un défi et une opportunité pour la gouvernance à plusieurs niveaux. La manière dont la pandémie a été traitée, dans le cadre de la gouvernance démocratique en Grèce, s'est avérée être une bonne pratique, qui a été mise en œuvre dans des conditions d'urgence réelles, conformément aux principes de subsidiarité, de proximité et de proportionnalité.

Le gouvernement central et en particulier le ministère de l'Intérieur ont collaboré avec succès et de manière approfondie avec toutes les entités gouvernementales locales et les agences conjointement responsables, à toutes les étapes de la procédure, de la conception à la mise en œuvre des politiques adoptées pour lutter contre la pandémie, en maintenant des rôles distincts pour chaque niveau de gouvernement et en impliquant leur participation, proportionnellement et sur la base des responsabilités qui leur ont été attribuées. La collaboration et la coordination entre tous les niveaux de gouvernement ont été très fructueuses ; ainsi, les interventions institutionnelles qui ont été adaptées ont conduit au développement des autorités de l'État et des collectivités locales tandis que les interventions financières ont été pleinement utilisées par tous les niveaux de gouvernement pour les services fournis aux citoyens et pour le bon fonctionnement des institutions. Le but ultime était et reste d'avoir un impact moins grave de la pandémie sur la vie quotidienne des citoyens et de parvenir à la meilleure réponse possible aux circonstances particulières engendrées par la pandémie.

En cette période délicate et difficile de crise sanitaire, le ministère de l'Intérieur, en tant que structure exécutive compétente responsable du cadre institutionnel et réglementaire régissant l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales de premier et de second degré, a déjà entrepris des interventions/initiatives institutionnelles exceptionnelles qui soutiennent les collectivités locales dans l'exercice de leurs rôles et la mise en œuvre de leurs tâches et permettent aux institutions autonomes de contribuer à la stratégie nationale de lutte contre la crise sanitaire due au coronavirus COVID -19 et contre la crise économique qui résulte des mesures visant à prévenir la propagation. Les initiatives prises, telles que les interventions législatives en matière de budgets des pouvoirs locaux, n'affectent en rien le fonctionnement démocratique et l'indépendance financière des autorités locales. Elles n'affectent pas non plus la réponse des autorités locales aux défis rencontrés dans la vie quotidienne de leurs citoyens.

La coopération fructueuse entre les niveaux de gouvernement afin de faire face à la crise a permis d'identifier les besoins et de fournir des ressources financières aux autorités locales de la part du ministère de l'Intérieur, afin que les autorités locales puissent jouer leur rôle social accru. Dans la limite des crédits inscrits au budget de cette année en faveur des autorités locales (ressources centrales indépendantes), les autorités locales de premier et de second degré, les subventions de près de 104.660.500,00 euros (90.410.500,00 € aux municipalités et 14.250.000,00 € aux régions) ont été allouées pour faire face à la pandémie. En outre, le nouveau programme de développement, intitulé "Antonis Tritsis", qui est présenté aujourd'hui, bien que conçu par le ministère de l'Intérieur, a pris en considération les circonstances particulières dues à la pandémie ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des actions de protection civile et des actions visant à protéger la santé publique au niveau du gouvernement local. Le programme prévoit également la possibilité d'accorder une subvention extraordinaire de 100 millions d'euros au ministère de l'Intérieur, par le biais du premier axe du programme, en cas d'évolution défavorable de la situation due à la pandémie.

Outre les mesures de soutien financier susmentionnées, il convient de mentionner que d'autres facilités ont également été apportées par le ministère de l'Intérieur aux autorités locales par le biais d'une série d'interventions législatives, dans un effort pour atteindre l'objectif de réactivité, d'efficacité et d'efficience et utiliser les outils disponibles pour développer une bonne gouvernance financière. Ces allègements et facilités visent à attribuer aux autorités locales le rôle d'acteur clé de la croissance et de la productivité, en entreprenant des actions sociales et de développement au niveau local, en soutenant l'activité financière et la prospérité locales, en protégeant l'emploi et en assurant la cohésion sociale.

En outre, la pandémie a été un défi qui a conduit à l'adoption, pour la première fois, dans le secteur public et au niveau des autorités locales, de nouvelles formes de travail, telles que le télétravail/travail à distance et la rotation du personnel, qui sont des formes de travail compatibles avec les circonstances actuelles et les besoins sociaux du personnel, et qui assurent la protection de la santé des employés et de leurs familles. La pandémie a également conduit à la création de conditions permettant de faciliter le travail de groupes particuliers de personnel dans le secteur public, conditions qui n'ont pas du tout affecté le fonctionnement de l'État et des autorités locales, qui ont continué à fonctionner efficacement, en renforçant parallèlement l'utilisation des moyens et des outils numériques.

La coordination des niveaux d'administration, qui est renforcée par l'utilisation d'outils numériques et du service de soutien de la chaîne, c'est-à-dire du ministère (niveau central/national) aux autorités locales (niveau infranational) et des autorités locales aux citoyens et aux entreprises, met en évidence la mise en œuvre réussie du modèle de gouvernance à plusieurs niveaux pour l'établissement d'une stratégie cohérente pour faire face à la pandémie et atténuer les effets de la crise dans l'économie et la communauté. Conformément à la majorité des principes de bonne gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe, la prise de décision pour la mise en œuvre des actions au niveau local a été renforcée sur la base du principe de subsidiarité, conformément aux lignes directrices données par les autorités de l'État (renforcement du rôle des municipalités, par le biais des actes à contenu législatif). En outre, la transformation numérique de l'État et des autorités locales a été accélérée et mise en œuvre avec succès, tandis qu'au niveau central, les possibilités de réactivité immédiate, d'adaptabilité, d'innovation et de leadership du ministère de l'Intérieur, en tant qu'acteur exécutif par rapport aux autorités locales, ont été mises en évidence, dans un effort pour faire face à la crise sanitaire.

**M. Leendert Verbeek, Président de la Commission de suivi,
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

(original: anglais)

Chers membres de ce Comité,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner l'occasion d'échanger avec vous aujourd'hui.

Je voudrais vous faire part de mon expérience dans la lutte contre la pandémie en ma qualité de commissaire du Roi, qui équivaut à une fonction de gouverneur de la province du Flevoland aux Pays-Bas, mais aussi de nos expériences au niveau du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.

Je commencerai par quelques remarques générales sur l'impact global de la pandémie sur les collectivités territoriales dans la perspective de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Il est évident que les autorités de tous les niveaux ont été dramatiquement touchées par la situation sans précédent causée par le coronavirus.

Ils ont tous dû trouver des réponses immédiates et quotidiennes à l'urgence sous la pression extrême de l'incertitude.

Personne ne savait vraiment dans quelle direction la pandémie allait évoluer et à quelle vitesse.

Les autorités locales ont été particulièrement touchées par la crise sanitaire.

Elles devaient fournir des services de base, assurer le transport dans leurs villes et veiller à ce que la population respecte les mesures de bouclage.

Et nous avons vu que les gens réagissaient différemment, et n'obéissaient pas toujours à la restriction de leurs libertés.

Les autorités locales ont également dû sensibiliser la population au COVID-19.

Et il fallait le faire, sans même être sûr que les informations disponibles étaient exactes.

Et oui, nous avons également commis des erreurs, tout comme les autorités de niveau supérieur.

Comme on le dit souvent aux Pays-Bas, en temps de crise, il faut souvent prendre des décisions avec souvent trop peu d'informations, mais décider est plus important que de continuer à poser des questions.

À mon avis, malgré tout cela, les autorités locales ont relevé ce défi avec mérite.

Cependant, en réponse à la crise, nous avons constaté que les autorités centrales de certains États membres du Conseil de l'Europe ont dérogé à leurs engagements au titre de la Charte.

Ils ont commencé soit à recentraliser les compétences locales, soit à réduire la marge d'appréciation des gouvernements locaux dans la conduite des affaires locales.

Les conséquences des mesures de verrouillage ont également été désastreuses pour l'autonomie financière au niveau local.

Les recettes fiscales locales ont diminué.

De nombreuses municipalités ont dû mettre en œuvre des tâches et des responsabilités sans recevoir les moyens nécessaires de leur gouvernement central.

Les plans de relance prévoient souvent le resserrement des budgets locaux pour surmonter le ralentissement économique causé par le coronavirus.

Dans certains pays, la consultation s'est détériorée et les gouvernements centraux ont pris des décisions affectant le niveau local sans coordination adéquate.

L'organisation des élections locales est devenue une autre question brûlante en cette période de crise.

La commission de suivi tiendra un échange de vues sur ce sujet sur la base d'un document de réflexion qui a déjà été approuvé par le Bureau.

Ce document de réflexion traite spécifiquement des élections locales et régionales en période de pandémie de COVID-19 et devrait donner lieu à un rapport sur ce sujet électoral particulier qui sera adopté en octobre de cette année.

La semaine dernière, le Bureau du Congrès a adopté une déclaration sur l'impact des mesures COVID du gouvernement central sur les autorités locales et régionales.

Elle a suscité des inquiétudes quant aux tendances négatives que je viens de vous exposer.

Mais permettez-moi de vous rappeler que la Charte doit être appliquée dans toutes les situations, y compris les crises.

Ce sera le thème principal d'un débat que la commission de suivi tiendra lors de sa prochaine réunion, le 21 septembre 2020.

Les membres du Congrès partageront leurs expériences de la lutte contre le coronavirus et de ses conséquences.

En outre, lors des prochaines visites de suivi, que nous espérons reprendre en 2021, les rapporteurs du Congrès se concentreront sur la gestion à plusieurs niveaux de la pandémie.

Ils identifieront les principaux défis que les autorités locales ont dû relever pendant la crise et dans la période post-Covid, et les réponses des autorités locales et régionales seront reflétées dans nos rapports et recommandations en ce qui concerne l'application de la Charte.

J'aimerais maintenant vous parler de l'expérience de la crise sanitaire dans le Flevoland et aux Pays-Bas.

Le débat d'actualité aux Pays-Bas se concentre actuellement sur une nouvelle loi d'urgence Covid-19 que le gouvernement national prépare.

Les mesures COVID actuelles, comme l'interdiction de rassemblement, sont basées sur les directives d'urgence locales.

D'un point de vue juridique, elles ne sont pas considérées comme démocratiques et constitutionnelles.

Les directives d'urgence locales sont destinées aux crises locales temporaires, comme les émeutes et les catastrophes soudaines.

Les mesures de distanciation sociale qui sont nécessaires dans le cadre de Covid19-times exigent une législation plus permanente.

Bien que l'intention derrière la nouvelle loi d'urgence soit bonne, la critique est que la nouvelle loi va transférer le pouvoir pendant une longue période au gouvernement national aux dépens du Parlement, mais aussi des parlements provinciaux et des gouvernements locaux.

Le Parlement mais aussi les autorités locales et régionales demandent donc une plus grande implication dans la nouvelle loi et un délai plus limité.

Actuellement, on débat de la portée des directives gouvernementales par rapport aux responsabilités locales.

Par exemple, lors de l'approbation des demandes de maintien de manifestations comme la manifestation anti-discrimination, il faut trouver un équilibre entre le droit de se réunir et les considérations de santé humaine.

En disant que vous pouvez avoir une manifestation, mais que vous devez utiliser la distance sociale, ou que le nombre de participants est limité à un certain nombre.

Pour conclure, je voudrais souligner le fait, mais vous aurez déjà compris d'après ma déclaration, que la commission de suivi continuera à utiliser tous les outils disponibles pour promouvoir la bonne gouvernance démocratique à tout moment, qu'ils soient normaux, critiques ou "nouveaux normaux".

Je vous remercie de votre attention.

M. Róbert Grūman, Président de la Commission de la gouvernance, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (original: anglais)

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer à cette réunion aujourd'hui, en ma qualité de président de la Commission de la gouvernance du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et de vice-président du conseil du comté de Covasna en Roumanie.

Le déclenchement de la pandémie de Covid-19 est bien plus qu'une crise sanitaire, il a touché les sociétés et les économies du monde entier d'une manière profonde et sans précédent. Comme nous le savons tous, elle a déjà de vastes conséquences financières et structurelles pour les collectivités locales et régionales en Europe ainsi que pour les gouvernements nationaux.

Les exemples d'un tel impact au niveau territorial sont nombreux : à court terme, certaines collectivités locales sont confrontées à des problèmes de liquidités, car de nombreuses échéances fiscales ont été reportées. À plus long terme, les autorités seront confrontées à d'importantes baisses de revenus qui pourraient entraîner des coupes budgétaires drastiques et la réduction des services publics.

La pandémie a montré les lacunes des systèmes sanitaires de certains pays et régions d'Europe. Il semble que certains systèmes gouvernementaux aient été plus résistants et mieux préparés à une crise aussi importante que d'autres, et que la coopération entre les

différents niveaux de gouvernement ait mieux fonctionné dans certaines régions que dans d'autres.

Par conséquent, la commission de la gouvernance du Congrès organisera un débat thématique sur les aspects de la multi-gouvernance et de la coopération lors de la prochaine réunion prévue le 21 septembre. Nous espérons pouvoir le tenir à Strasbourg - mais cela dépendra, notamment, de l'évolution de Covid-19.

Nous envisagerons également un échange de vues sur l'aspect très pratique de la gouvernance locale et régionale - réunions numériques des conseils, implications juridiques de la prise de décision à distance et participation des citoyens dans les municipalités et les régions en temps de crise majeure, pour ne citer que quelques sujets intéressants. Cela pourrait déboucher sur une compilation de lignes directrices pratiques pour les membres de notre Congrès. En tout état de cause, nous poursuivrons ce débat lors de la session plénière du Congrès, qui se tiendra normalement en octobre.

Nous nous pencherons sur ces questions et devons tirer parti des expériences précieuses acquises au cours des derniers mois pour améliorer les soins de santé et les autres services publics au profit du grand public. C'est à la fois un défi et une chance !

Chers collègues,

Je pense que la consultation entre tous les niveaux de gouvernement est la clé du succès pour faire face à la crise et aux éventuels défis futurs. Permettez-moi de souligner dans ce contexte les principes de base de la Charte européenne de l'autonomie locale : autonomie, consultation et autonomie financière. Il est essentiel que les autorités nationales adhèrent pleinement à ces principes de notre charte et suppriment les restrictions qui ont été mises en œuvre, dans certains pays, dans la phase initiale de la crise. Les mesures extraordinaires doivent toujours être uniquement temporaires et soumises à un contrôle démocratique.

Nous devons empêcher, en toutes circonstances, que cette crise - indépendamment de son impact économique dramatique - ne détruise nos valeurs démocratiques et nos sociétés libres et pluralistes.

Je voudrais maintenant conclure par quelques mots sur les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés dans mon propre pays, la Roumanie, et plus particulièrement dans le comté de Covasna, où j'ai été élu.

Le 13 mars, la Roumanie a instauré l'état d'urgence pour prévenir et contrôler la propagation de COVID-19. Après deux mois, un état d'alerte a été instauré au niveau national, à partir du 15 mai.

Actuellement, la Roumanie compte 22.415 cas (1.437 décès)

Comme partout dans le monde, les mesures restrictives et les réglementations mettent beaucoup de pression sur les gens, dans la vie de tous les jours, mais pour soutenir le bon fonctionnement des institutions publiques et du système de soins d'urgence, la pression a été mise sur le gouvernement local.

Le Conseil du comté de Covasna, en tant que responsable du budget de l'hôpital d'urgence du comté, a alloué des ressources financières supplémentaires pour la fourniture de services, de matériel et d'équipements spéciaux pour lutter contre le virus.

En partenariat et en coopération étroite avec les associations de soins de santé et de jeunesse de l'ONG, nous avons, dès le début de la fermeture, aidé à répondre aux besoins quotidiens des personnes âgées dans les villes et les zones rurales.

Étant l'un des plus petits comtés de Roumanie, après trois mois, nous pouvons dire que nous avons eu beaucoup de chance, ayant discipliné des citoyens qui comprenaient et respectaient les fermetures et les règlements stricts.

Enfin et surtout, je trouve très important de parler des effets économiques de la pandémie. Nous sommes confrontés à des fermetures d'usines, des licenciements massifs, et à la lutte du secteur HORECA et du tourisme.

Aujourd'hui, alors que les restrictions sont assouplies dans tout le pays, les acteurs du secteur tentent de trouver un moyen de regagner la confiance des touristes et de redonner vie aux logements de loisirs vides.

Pour les aider, l'association touristique du comté a récemment annoncé le programme "Visit Covasna Safe Place", qui accorde aux hôteliers une certification "COVID Safe Place". À ce jour, plus de 60 propriétés du comté de Covasna ont respecté les mesures recommandées par l'association et ont reçu ce certificat, dans tout le comté.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Snežana Samardžić-Marković, directrice générale, DG Démocratie, Conseil de l'Europe

(original: anglais)

Monsieur le Président, chers participants,

Je tiens à vous remercier tous pour cette réunion fructueuse. Je voudrais également remercier la présidence grecque du Comité des Ministres pour avoir soutenu cette réunion et l'avoir incluse dans ses activités.

Covid-19 et les démocraties

COVID-19 est la première pandémie de ce millénaire. Certains experts affirment que ce ne sera pas la dernière. De plus, elle n'est pas derrière nous, car certains pays sont encore aux prises avec des taux d'infection élevés et une deuxième vague ou des poussées régionales ne peuvent être exclues. Même si le Covid-19 n'est pas encore derrière nous, il n'est pas trop tôt pour tirer des leçons de cette crise.

La première leçon est que les démocraties qui respectent les droits de l'homme, l'État de droit et les principes de bonne gouvernance démocratique sont les mieux placées pour gérer un défi d'une telle ampleur et d'une telle complexité. Seul un système de gouvernement fondé sur la protection des droits fondamentaux, la légalité, la transparence, l'ouverture, l'inclusion, le dialogue, le respect des droits des minorités nationales, l'éthique publique et la responsabilité peut apporter des solutions durables et fiables, qui sont soutenues par les citoyens et toutes les parties prenantes. La lutte contre cette crise ne consiste pas seulement à faire baisser le taux d'infection. Il s'agit d'assurer la protection de la santé publique tout en continuant à protéger les droits des personnes et à assurer une bonne gouvernance. La réunion d'aujourd'hui nous a fourni une foule d'informations et d'exemples de réponses à Covid-19.

Je vois quatre domaines dans lesquels nous pouvons tirer des leçons de cette crise et de la manière dont les autorités publiques à tous les niveaux l'ont gérée. Ces domaines

correspondent aux étapes de la gestion de la crise : Préparation, réaction, retour à la normale, après la crise

1ère étape : la préparation

Pour se préparer à faire face à une pandémie, il faut s'appuyer sur la communauté scientifique, d'une part, et sur les organismes publics chargés de la santé et de la sécurité publique, d'autre part, pour identifier les premiers signes d'une épidémie. Cela signifie qu'il faut disposer d'un plan préexistant. Cela signifie établir des canaux de communication entre les différentes autorités concernées et disposer d'un système d'alerte pour avertir les autres États de l'arrivée d'une menace.

2ème étape : Réponse

Afin de pouvoir répondre à la pandémie, les États membres du Conseil de l'Europe ont adopté des mesures d'urgence exceptionnelles, soit dans le cadre législatif existant, soit dans des cadres nouvellement établis. La réponse à la menace pour la santé publique a consisté principalement à prévenir la propagation du virus et à assurer la fourniture de soins et d'équipements médicaux. En outre, il a fallu assurer la continuité des services essentiels et faire face aux conséquences socio-économiques immédiates provoquées par le virus et les mesures prises pour y faire face.

Les autorités à tous les niveaux de gouvernement ont été impliquées dans la réponse. La nécessité d'assurer la coordination, la concertation et un flux constant d'informations entre elles a été cruciale pour une gestion efficace de la crise. J'espère que les États membres s'inspireront des exemples qu'ils ont entendus aujourd'hui pour renforcer encore leurs capacités dans ce domaine. Nous avons également entendu des exemples probants de la manière dont les autorités locales ont été en première ligne pour mobiliser l'effort de solidarité, faire face aux situations de vulnérabilité et réduire l'impact de la crise sur le tissu économique de leurs communautés. Il s'agit d'une responsabilité essentielle qui doit être soutenue par des ressources financières adéquates.

La réponse à Covid-19 rappelle que l'ouverture et la transparence sont des composantes essentielles de la gouvernance démocratique : le public a le droit d'être informé et de recevoir des informations actualisées et fiables sur la pandémie et les mesures pour y faire face.

Après avoir écouté les interventions des États membres aujourd'hui, il est également clair que le Covid-19 a été un catalyseur de changement. Les États membres ont dû trouver des moyens différents et innovants pour atteindre le public et continuer à fournir des services essentiels, afin de garantir dans la mesure du possible que les gens puissent continuer à avoir une vie normale. Des possibilités accrues de télétravail pour tous les employés, y compris dans l'administration publique ; des réunions par vidéoconférence pour les organes élus et gouvernementaux ; des outils numériques pour fournir des services administratifs au public sont autant de nouvelles pratiques qui ont été mentionnées par tous les participants.

3ème étape : retour à la normalité

Je crois sincèrement que ces pratiques pourraient avoir un héritage durable maintenant qu'un certain nombre d'États membres approchent du stade du retour à la normale. La démocratie et la gouvernance électroniques pourraient devenir la nouvelle norme. Ou du moins, les réticences à leur égard pourraient être plus facilement surmontées, notamment face aux attentes accrues du public.

4ème étape : les suites

Monsieur le Président, chers participants,

La pandémie de Covid-19 est un test de stress pour nos démocraties. Malheureusement, ce test n'est pas terminé. Même une fois le virus vaincu, il faudra encore faire face à de lourdes conséquences sociales et économiques. Je pense que dans les moments difficiles qui nous attendent, certains enseignements tirés ces derniers mois, et que nous avons passés en revue ensemble aujourd'hui, resteront extrêmement pertinents. J'espère sincèrement que les discussions d'aujourd'hui seront reflétées dans la déclaration politique prévue pour la session ministérielle d'Athènes en novembre, qui a été mentionnée ce matin par le secrétaire général.

Grâce à ses multiples activités de coopération et aux travaux de ses mécanismes de suivi et de ses comités directeurs, la Direction générale de la démocratie reste à la disposition des États membres pour les aider à relever ce défi sans précédent tout en restant fidèle aux valeurs fondamentales de la démocratie et de la gouvernance.

Je vous remercie.

3. Liste des participants

PRÉSIDENTENCE GRECQUE DU COMITÉ DES MINISTRES

M. Nikos CHARDALIAS, ministre adjoint de la protection civile et de la gestion des crises, Grèce

Mme Georgia VALATSOU, secrétaire générale permanente, ministère de l'intérieur

M. Vassilis VIKAS, représentant permanent adjoint de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

Mme Maria NIKOU, chef de la direction de la politique économique et du développement, ministère de l'intérieur

Mme Regina VASILATOU, Chef de la Direction de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales, Ministère de l'Intérieur

M. Georgios CHRYSAFIS, Direction de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales, ministère de l'intérieur

Mme Eleni KALLINIKOU, expert au sein du département indépendant des relations internationales et européennes, ministère de l'intérieur

M. Ioannis MATHIOUDAKIS, chef du département indépendant des relations internationales et européennes, ministère de l'intérieur

SERVICES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale

M. Miroslav Papa, Directeur du Cabinet du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint

Mme Irène Kitsou-Milonas, conseillère, Cabinet du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint

ALBANIA / ALBANIE

Mme Romina KUKO, vice-ministre de l'intérieur

M. Ledjon SHAHINI, conseiller au ministère de l'intérieur

Mme Aida GJIKA, conseillère au ministère de l'intérieur

Mme Albana KOÇIU, directrice du département de l'administration publique

M. Ened KERCINI, Directeur des programmes et des réformes de l'administration publique, Département de l'administration publique

Mme Arvena DEDA, Chef de l'unité "Bonne gouvernance et prestation de services", Département de l'administration publique Albanie

AUSTRIA / AUTRICHE

M. Peter ANDRE, Ministère de l'Intérieur, Expert principal pour les affaires juridiques

AZERBAÏDJAN

M. Seymur NAGHIYEV, conseiller principal du Centre pour le travail avec les municipalités du ministère de la justice de la République d'Azerbaïdjan

BELGIUM / BELGIQUE

M. Paul-Henri PHILIPS, Coordinateur pour les organisations internationales – Région de Bruxelles-Capitale

M. Edwin LEFEBRE, Ministère de la Communauté flamande, Agence des affaires intérieures

Mme Annemie LELIE, Représentante Permanente Adjointe, Représentation Permanente de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

M. Matthew GREANT, Collaborateur Diplomatique Représentation Permanente de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ambassadeur Almir ŠAHOVIĆ, ministre adjoint des affaires multilatérales, ministère des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine

BULGARIA / BULGARIE

Mme Yana DOCHEVA, Chef de département, Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie

CROATIA / CROATIE

M. Ivan MALENICA, ministre de l'administration publique

M. Matija PALJUG, conseiller au cabinet du ministre de l'administration publique

Mme Katarina SERDAR, Chef du service de la décentralisation et de l'organisation territoriale au ministère de l'administration publique

Mme Mislava BRKO, Conseiller, Représentation permanente de la République de Croatie auprès de l'Union européenne

CYPRUS / CHYPRE

Mme Kakia DEMETRIOU, fonctionnaire d'administration, ministère de l'intérieur (Direction des collectivités locales)

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mme Jana TICHACKOVA, Expert ministériel sur la gouvernance et l'administration publiques

DENMARK / DANEMARK

M. Mads HOLT, agent administratif, département du droit administratif public, ministère des affaires sociales et de l'intérieur

ESTONIA / ESTONIE

M. Mart UUSJÄRV, chef du département de l'administration régionale

Mme Ave VIKS, conseillère du département de l'administration régionale

FINLAND / FINLANDE

M. Markku MÖLLÄRI, conseiller ministériel, département des affaires locales et de l'administration régionale, ministère des finances

M. Toni SANDELL, Représentant permanent adjoint de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe

FRANCE

Mme Mathilde CISOWSKI, Bureau des structures territoriales (CIL2), Sous-direction des compétences et des institutions locales, Direction générale des collectivités locales, Ministère de l'Intérieur

M. Maxime HUOT, Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA / GÉORGIE

M. Giorgi DIDIDZE, chef du département du développement régional et des zones de montagne, ministère du développement régional et des infrastructures

Mme Maya TALAKHADZE, chef de la division des relations avec les partenaires en matière d'infrastructure, ministère du développement régional et des infrastructures de Géorgie

M. David KALATOZISHVILI, chef adjoint du département de l'intégration européenne, ministère du développement régional et des infrastructures de Géorgie

GERMANY / ALLEMAGNE

Mme Christiane BÖDDING, chargée de mission, ministère fédéral de l'intérieur, de la construction et des collectivités

HUNGARY / HONGRIE

M. David KOJSZA, chargé des relations internationales, Cabinet du Premier ministre, Secrétariat d'État à l'administration publique territoriale

Mme Beáta BAKA, chargée des relations internationales, Cabinet du Premier ministre, Secrétariat d'État à l'administration publique territoriale

Mme Julianna KISNÉ MÁTRAI, Conseiller principal, Cabinet du Premier ministre, Secrétariat d'État à l'administration publique territoriale

Mme Orsolya BICZI, Commissaire ministériel, Cabinet du Premier ministre, Secrétariat d'État à l'administration publique territoriale

ICELAND / ISLANDE

(Excusé pour absence/excusée)

ITALY / ITALIE

M. Francesco GIUSTINO, Statistician Economist senior auprès de la Présidence du Conseil des Ministres

LATVIA / LETTONIE

Mme Agnese PABERZA DRAUDINA, Expert principal, Département des gouvernements locaux, Division de la supervision des gouvernements locaux, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional

LITHUANIA / LITUANIE

M. Paulius SKARDŽIUS, conseiller principal, ministère de l'intérieur

LUXEMBOURG

M. Pol HENROTTE, Conseiller de Gouvernement, adjoint, Ministère de l'Intérieur, Direction de la sécurité civile

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mme Rodica CIOCHINA, Adjointe au Représentant permanent

MONTENEGRO

(Excusé pour absence/excuse)

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Mme Gordana GAPIKJ-DIMITROVSKA, conseiller d'État, ministère de la société de l'information et de l'administration

NORWAY / NORVEGE

Mme Nina Britt BERGE, conseiller principal, département des collectivités locales, ministère de l'administration locale et de la modernisation

POLAND / POLOGNE

Mme Agnieszka HERMEL, chef d'équipe pour la mise en œuvre, l'analyse et la publication des projets - Institut national des collectivités locales

Mme Aneta MACIEJEWSKA - Jaks, Spécialiste principal pour les analyses et les études Institut des gouvernements locaux

ROMANIA / ROUMANIE

M. Mihai Adrian GROȘAN, chef de division, ministère des travaux publics, du développement et de l'administration, direction générale de l'administration publique, gouvernement roumain

Mme Sorana POPA, Adjointe au Représentant permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

M. Oleg YAKIMOVICH, premier secrétaire du département des relations avec les sujets de la fédération, le Parlement et les associations publiques, le ministère des affaires étrangères

SERBIA / SERBIE

M. Ivan BOŠNJAK, secrétaire d'État, ministère de l'administration publique et de l'autonomie locale

Mme Nataša GOLUBOVIĆ, conseillère principale, département de l'intégration européenne et de la coopération internationale, ministère de l'administration publique et de l'autonomie locale

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Mme Nad'a KURILOVÁ, Département de l'autonomie et des relations extérieures, Service public
Section de l'administration, ministère de l'Intérieur de la République slovaque

SPAIN / ESPAGNE

Mme Rocío DÍAZ MARTÍN, directrice adjointe des relations européennes et internationales, Secrétaire général de la coordination territoriale, ministère de la politique territoriale

SLOVENIA / SLOVENIE

M. Roman LAVTAR, Chef du Bureau de l'autonomie locale, Ministère de l'administration publique

M. Jurij MEZEK, Conseiller principal, Bureau de l'autonomie locale, Ministère de l'administration publique

SWEDEN / SUEDE

Mme Karolina GUSTAFSON, chargée de mission, ministère des finances

SWITZERLAND / SUISSE

M. Bertrand BISE, Chef suppléant de l'unité Projets législatifs I, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public

M. Christian MEUWLY, Ambassadeur, Représentation Permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

Mme Carlotta MANZ, Stagiaire, Représentation Permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

TURKEY / TURQUIE

M. Esra DOGAN GRAJOVER, Représentant permanent adjoint, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE

Mme Olha KAVUN, Adjointe au Représentant permanent, Représentation permanente de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe

M. Ruslan POPIUK, Expert d'Etat du Ministry du développement communautaire et territorial de l'Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

M. Paul ROWSELL, chef de la réforme de la gouvernance et de la démocratie, ministère du logement, Communautés et gouvernance locale

Mme Siobhan SMYTH, Conseiller politique principal, Réforme de la gouvernance et démocratie

OTHER PARTICIPANTS AND OBSERVERS / AUTRES PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Jean-Pierre GRIN, Suisse, ADLE

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE

M. Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC/G/PD), Président de la Commission de suivi, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

M. Róbert GRÜMAN (Roumanie, PPE/CCE), Président de la Commission de la gouvernance, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Gerhard ERMISCHER, CIVILSCAPE, Représentant de la Conférence des OING auprès du CDDG

JAPAN / JAPON

Chihiro SAITO AKIBA, Consulat Général du Japon

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) / ORGANISATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT (OECD)

M. Sean DOUGHERTY, Conseiller principal, Réseau de l'OCDE sur les relations fiscales

COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS (CEMR) / CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (CCRE)

Mme Carol THOMAS, Conseillère, Gouvernance et relations institutionnelles

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale, Direction générale de la démocratie, Conseil de l'Europe

Mme Claudia Luciani, Directrice de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance / Direction générale de la démocratie

M. Daniel Popescu, Chef du département de la gouvernance démocratique / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance / Direction générale de la démocratie

M. Denis Bribosia, Secrétariat du Comité des Ministres

Mme Jutta Gützkow, Bureau du Conseil de l'Europe à Tirana

Mme Cécile Greboval, Département Dignité humaine et égalité des genres, Direction générale de la démocratie

M. Kjartan Magnusson, Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Mme Yulia Pererva, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Mme Stéphanie Poirel, Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

M. Villano Qiriazzi, Direction générale de la démocratie

Mme Saida Théophile-Garouit, Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Mme Renate Zikmund, Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

SECRÉTARIAT DU CDDG

Mme Sonia Sirtori, Chef de la Division de la gouvernance démocratique, Secrétaire du CDDG - Direction de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Direction générale de la démocratie

M. Christophe Speckbacker, Administrateur / Division de la gouvernance démocratique / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance / Direction générale de la démocratie

Mme Isabelle Etter, Assistante, Direction de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Direction générale de la démocratie

Mme Mihaela Partig, Assistante, Direction de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Direction générale de la démocratie